

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 mai 2025

FIN DE VIE - (N° 1364)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 868

présenté par
M. Delautrette

ARTICLE 14

I. – À l’alinéa 5, substituer au mot :

« cette »

le mot :

« la ».

II. – En conséquence, compléter le même alinéa 5 par les mots :

« de celles-ci ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.